

DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL

COMITE DE DIRECTION

REUNION DU MERCREDI 20 AVRIL 2022

Présidence : M. Jean-Pierre MEURILLON

Présents : Mmes Valérie TARDIVEL, Sandrine SANCHEZ, Dorette ELANGUE ETEME, Josiane JOURDAN, MM. Pierre GUILLEBAUX, Thierry MOURAUX, Laurent HOUIN, Jean-Pierre LEDUC, Rodrigo LOPES ROCHA, Ali SAHALI,

Excusés : MM. Jean-François DUPONT, Yves AVOIRTE, Florent BAUDOIN, Jean-Eric INACIO, Victor SIMON, Dr Pascal MAILLE,

Assistent : M. William MARISSAL, Directeur
M. Gabriel HENRY, Vice-Président de la Commission de District de l'Arbitrage
M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental

La séance est ouverte à 18 h 30

1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 9/3/2022

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 9/3/2022 a été envoyé, le 18/3, aux membres du Comité de Direction, aux fins d'observations éventuelles.

Il a été publié dans le journal numérique « Yvelines Football » N° 1705, du 22/3/2022.

Il est **adopté à l'unanimité**.

2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité de Direction est informé, notamment, des événements suivants :

- ✓ le 10/3 : **Réunion Président de Ligue / Présidents de Districts**
- ✓ le 10/3, à MAREIL-SUR-MAULDRE : **Session d'information sur la prévention des violences sexuelles dans le sport**, organisée par le **Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (S.D.J.E.S. 78)**, en association avec la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (D.D.D.F.E.), la police, la gendarmerie, l'association « Colosse aux pieds d'argile » et le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78)
- ✓ **Les Rendez-vous du C.R.I.B.** (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles) :
 - . le 22/3, en visio : en partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78) : **Réunion d'information sur le thème « Dirigeants associatifs : Où en êtes-vous avec la responsabilité civile ? (crise sanitaire, transport des adhérents, sécurité dans la pratique ...) »**
- ✓ le 26/3, à PLAISIR : **Assemblée Générale Elective du Comité Départemental et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78)**
- ✓ le 28/3, en visio : **Comité de Direction de la Ligue**

- ✓ le 2/4, à CHARTRES (Eure-et-Loir) : **Réunion des Présidents de District du secteur 2 de l'Association Nationale des Présidents de District de Football (A.N.P.D.F.)**
- ✓ le 2/4, au siège du District : **Formation aux Gestes qui sauvent**, organisée par le District pour **les arbitres, les éducateurs et Commissaires du District** (2 sessions dans la journée : 9 h/11 h ou 14 h/16 h)
- ✓ le 6/4, au siège de Profession Sport à TRAPPES : **Petit déjeuner organisé par Profession Sport et Vie Associative 78**, avec le soutien du **Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports** (S.D.J.E.S. 78), dans le cadre du **Réseau Femmes et Sport** dans les Yvelines. Parmi les objectifs de ce réseau :
 - **échanger les bonnes pratiques**
 - **obtenir les informations et acquérir les compétences nécessaires afin d'assurer sa prise de fonction en tant que dirigeante**
 - **renforcer sa légitimité et son positionnement dans son mandat**
- ✓ le 7/4, au Parc des Princes : **Réunion de présentation de la 2^{ème} édition du Club Tour, organisé par le PARIS SAINT-GERMAIN.**

Il s'agit une tournée dans les clubs d'Île-de-France proposant une expérience immersive unique et un temps fort d'échanges et de partage entre le club et les jeunes joueur(euse)s.

Au cours d'une journée d'immersion, une équipe d'encadrants et d'animateurs du PARIS SAINT-GERMAIN proposera aux licenciés U 11 et U 13 de prendre part à des ateliers techniques, suivis d'une séance photo.

2 clubs Yvelinois, l'E.S. BOUAFLE FLINS et l'A.S. POISSY FOOTBALL, ont été sélectionnés pour participer à cette journée pendant les vacances de printemps, respectivement le vendredi 29/4 et le jeudi 5/5.

- ✓ le 13/4, en visio : **Séance d'information relative à la campagne « Emplois A.N.S. 2022 » de l'Agence Nationale du Sport**
- ✓ du 15 au 17/4, à CLAIREFONTAINE : **Stage des Arbitres de la Filière Arbitrage Régional**
- ✓ le 16/4, à MAUREPAS : **Finales Départementales du Festival Foot U 13**
- ✓ le 20/4, au siège de la Ligue : **Réunion relative aux Contrats d'Objectifs avec la Ligue du Football Amateur**

3 / LES INCIVILITES ET LES VIOLENCES SUR ET AUTOUR DES TERRAINS - L'AGGRAVATION DU BAREME DISCIPLINAIRE

Il est rappelé que, le 22/2, le District avait, par un communiqué, alerté les clubs sur le fait qu'il avait été constaté, depuis le début de la saison, une dérive inquiétante quant à l'ambiance dans laquelle se déroulaient certaines rencontres et quant au comportement répréhensible de certains joueurs, éducateurs, dirigeants ou spectateurs, comportement qui se banalisait.

On avait même constaté, ce qui est invraisemblable, lors de rencontres du football d'animation où l'enjeu est dérisoire, des comportements tout à fait inadmissibles de certains éducateurs ou dirigeants, et même de parents, qui devraient prendre conscience du fait que leurs enfants les regardent et ne comprennent pas que leurs parents puissent avoir un tel comportement.

Le District avait donc **appelé solennellement à la raison et à la responsabilité**, en indiquant que, s'il le fallait, la Commission de Discipline infligerait, sans faiblesse, des sanctions disciplinaires plus sévères.

La solution semblait toutefois plutôt être que les Présidents de clubs fassent preuve de pédagogie mais également d'autorité envers les membres de leur club, envers leurs supporters, envers leur public et envers les parents de leurs jeunes joueurs.

Rappelons que la Commission Départementale Promotion, Médiation, Education du District (C.D.P.M.E.) a pour mission d'intervenir sur l'ensemble des paramètres relatifs à la sécurité et au bon déroulement des rencontres, notamment par l'adaptation des installations (en collaboration avec la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives), la formation de Référents « Prévention Sécurité » des clubs, la désignation de Délégués sur certains matches et la gestion des matches dits « sensibles ».

La C.D.P.M.E. est donc là pour aider les clubs.

Depuis le communiqué du 22/2, des incidents graves et des violences sur ou autour des terrains ont été à nouveau constatés et cela ne doit pas rester sans réponse.

Le District réprovoque et condamne toute forme de violence sur et hors des terrains.

Le Football est un jeu où chacun doit être en mesure de prendre du plaisir et il est le vecteur de valeurs nobles qu'on ne peut laisser piétiner.

C'est une responsabilité collective et partagée.

Le Barème Disciplinaire Fédéral, constituant l'annexe 2 aux Règlements Généraux de la F.F.F., énonce les sanctions disciplinaires encourues par toute personne assujettie au pouvoir disciplinaire de la Fédération reconnue coupable d'une ou plusieurs infractions qu'il définit.

Comme la possibilité en est réglementairement offerte, ce Barème a été aggravé, dès 2002, par décision du Comité de Direction du District.

Puisqu'il le faut, il est décidé de réfléchir aux conditions dans lesquelles il convient, malheureusement, **d'aggraver encore ce Barème Disciplinaire**, à compter de la saison prochaine, afin de lutter encore plus efficacement contre les dérives précitées.

Pourraient notamment être aggravées les sanctions pour les brutalités et pour les fautes commises à l'égard des officiels, par les joueurs, les dirigeants, les éducateurs et les entraîneurs.

Un groupe de réflexion sera mis en place à ce sujet.

Une décision du Comité de Direction interviendra avant la fin de la saison, pour une application à **compter de la saison 2022 / 2023**.

Dans l'immédiat, le Comité de Direction du District demande expressément à la Commission de Discipline et à la Commission d'Appel Départementale de **faire preuve d'une plus grande sévérité** pour sanctionner les comportements répréhensibles.

Il est espéré que cela pourra entraîner une **prise de conscience collective de la nécessité d'un changement radical de comportement**.

4 / LES CLUBS YVELINOIS DANS LES COUPES NATIONALES

Il est fait le point quant au parcours des clubs Yvelinois dans les différentes Coupes Nationales.

o **La Coupe de France Féminine**

Au titre des **1/2 Finales**, le 27/3, le **PARIS SAINT-GERMAIN** a éliminé le **F.C. FLEURY 91 (D 1)** (4/2).

Lors de la Finale, le dimanche 15/5, à DIJON, le PARIS SAINT-GERMAIN disputera la 7^{ème} Finale de son histoire, face au **F.F. YZEURE ALLIER AUVERGNE (D 2)**.

o **La Coupe Nationale de Football d'Entreprise**

Au titre des **8^{èmes} de Finale**, le 12/3, se sont qualifiés pour les 1/4 de Finale :

. le **F.C. NOVUUS CHAMBOURCY**, qui a éliminé les **MUNICIPAUX BORDEAUX**,

. l'**A.S. BANQUE DE FRANCE**, qui a éliminé **ISSY ORANGE**.

Au titre des **1/4 de Finale**, le 2/4, **F.C. NOUUS CHAMBOURCY** a éliminé l'**A.S. BANQUE DE FRANCE** (1/1 - 5/4 aux T.a.b.).

Au titre des **1/2 Finales**, dont les rencontres se dérouleront le samedi 7/5, le **F.C. NOUUS CHAMBOURCY** sera opposé à l'**A.S. C.T.E. ORVAULT (D 1 District de Loire Atlantique)**.

4 / LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE DU 28/3/2022

Comme il en a pris l'engagement, le Président Jean-Pierre MEURILLON évoque **les positions qu'il a exprimées lors des dernières réunions du Comité de Direction de la Ligue** :

- **réunion du 28/3/2022**

Le Président Jean-Pierre MEURILLON indique avoir **voté contre l'adoption du procès-verbal** de la réunion du 31/1/2022, du fait que **ce procès-verbal n'indiquait pas qu'il avait voté contre l'adoption du procès-verbal** de la réunion du 6/12.

Le fait qu'il n'ait pas adopté ce procès-verbal a agacé le Président de la Ligue.

6 / POINT D'ETAPE DES GROUPES DE REFLEXION

Il est rappelé que le Comité de Direction a, lors de sa réunion du 22/9, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'actions 2020 / 2024, décidé de travailler, durant la saison 2021 / 2022, sur les 5 thèmes suivants :

- **La communication du District**
- **Les valeurs**
- **L'accueil des nouveaux Présidents de clubs et des nouveaux clubs**
- **L'instauration d'un Référent de secteur**
- **La sensibilisation au respect de l'environnement dans le football**

Il avait été convenu que chacun des animateurs des Groupes de réflexion ferait un **point d'étape de l'avancement de la mission confiée au Groupe lors de chacune des réunions du Comité**.

En l'absence respective de MM. Florent BAUDOIN, Jean-Eric INACIO et Jean-François DUPONT, le point d'étape est renvoyé à la prochaine réunion du Comité de Direction pour ce qui est des 3 thèmes suivants :

- **La communication du District**
- **Les valeurs**
- **L'accueil des nouveaux Présidents de clubs et des nouveaux clubs**

Il est fait un point d'étape sur les thèmes suivants :

- **L'instauration d'un Référent de secteur**

Mme Dorette ELANGUE ETEME rappelle qu'il avait été indiqué, le 9/3, que le Groupe de réflexion s'était réuni à 3 reprises, les 25/11/2021 et 15/2 et 3/3/2022.

L'objectif est de se rapprocher des clubs, par un contact privilégié, le Référent de secteur, qui serait membre du Comité de Direction et devrait être une passerelle, un relais entre les clubs et le District, une autre porte d'entrée du District mais sans être un doublon ou se substituer aux autres organes (salariés, Commissions, etc.), ainsi qu'un point d'écoute et d'échanges.

Il y aura lieu :

- de définir les informations et les sujets concernés ainsi que ses missions et son rôle (transmissions d'informations à caractère général, réunion de prise de contact avec les Présidents),
- de constituer les secteurs (géographie ?, importance des effectifs ?) et de les répartir entre les membres du Comité de Direction.

Une nouvelle réunion du Groupe de réflexion est à programmer.

- **La sensibilisation au respect de l'environnement dans le football**

M. Thierry MOURAUX rappelle qu'il avait été indiqué, le 9/3, que des actions étaient possibles au niveau :

- du siège du District (réduction de la consommation d'énergie et de papier, optimisation des déplacements, mise en place de bonnes pratiques),
- des manifestations qui sont organisées par le District (notamment la Journée Nationale des Débutants, les Finales du Festival Foot U 13 et U 13 F, les Finales des Coupes des Yvelines et du Comité, les autres opérations),
- au sein des clubs, en ciblant prioritairement les clubs inscrits dans le dispositif Programme Educatif Fédéral.

Il signale que, dans cet esprit, il a été organisé un **tri sélectif avec un affichage**, lors des Finales du Festival Foot U 13, le 16/4, à MAUREPAS.

Une nouvelle réunion du Groupe de réflexion est à programmer.

7 / LA RENCONTRE DU COMITE DE DIRECTION AVEC LES PRESIDENTS ET VICE-PRESIDENTS DES COMMISSIONS DU DISTRICT, DU 23/10/2021

La rencontre du 23/10, à CLAIREFONTAINE, entre les membres du Comité de Direction et les Présidents et Vice-Présidents des Commissions avait permis d'échanger sur un certain nombre de thèmes (les axes d'amélioration et de changement, le relationnel entre les composantes du Football Yvelinois et les Interactions entre les Commissions).

Une synthèse des échanges qui ont eu lieu à cette occasion a été établie et va être **transmise aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions** avec lesquels il s'agira ensuite de **décider des mesures à mettre en œuvre**.

Dans ce but, est constitué un Groupe de travail auquel participeront, notamment, Mme Dorette ELANGUE ETEME et MM. Rodrigo LOPES ROCHA et Jean-Pierre MEURILLON, ainsi que les Présidents ou Vice-Présidents de Commissions qui le souhaiteront.

Une réunion est à programmer.

8 / NOMINATION DES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2021 / 2022

Le Comité procède aux nominations suivantes :

✓ **COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION**

M. Tony GABIER

✓ **COMMISSION PROMOTION, INFORMATION, COMMUNICATION**

M. Kwevy ROSALIE

✓ **COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ**

M. Luc BENOIT

✓ **COMMISSION VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF**

Membre associé :

Mme Valérie CLAMEN

✓ **COMMISSION EVENEMENTIEL**

Membre associé :
M. Stéphane MARCEL

✓ **COMMISSION TECHNIQUE**

M. Guy GALANTI

9 / **LA TECHNIQUE**

M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental, fait le point des actions techniques qui ont été réalisées depuis la dernière réunion du Comité de Direction, le 8/3/2022.

I - FORMATIONS

✓ **C.F.F. 2 - module U 15 : les 17 et 18/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

16 stagiaires sur 18 inscrits, de 12 clubs

✓ **Module U 6 - U 7 : le 19/3, à ROSNY-SUR-SEINE**

12 stagiaires sur 14 inscrits, de 6 clubs

✓ **C.F.F. 3 - module U 18 - Séquence 4 : le 22/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

17 stagiaires sur 17 inscrits, de 13 clubs, dont 3 hors département

✓ **C.F.F. 3 - module Seniors : les 24 et 25/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

17 stagiaires sur 18 inscrits, de 14 clubs

✓ **C.F.F. 3 - module U 18 : les 11 et 12/4, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

Report (ou annulation), faute d'un nombre suffisant de candidats
(possibilité en juin ou à remplacer par modules C.F.F. 2)

✓ **Module Futsal Initiation des 23 et 24/4, à MANTES**

Report (ou annulation), faute d'un nombre suffisant de candidats

Prochaines formations :

✓ **C.F.F. 2 - module U 15 : les 25 et 26/4, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

Complet, avec 18 inscrits

✓ **C.F.F. 1 - module U 11- Mineurs : les 28 et 29 /4, à PLAISIR**

Complet, avec 18 inscrits

✓ **Module U 9 : les 3 et 4/5, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

Actuellement 13 inscrits

✓ **C.F.F. 3 - module Seniors : les 12 et 13/5 à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

Complet, avec 19 inscrits

Les prochaines certifications :

✓ **Certification C.F.F. 1 : le samedi 30/4, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

Complète, avec 19 inscrits

✓ **Certification C.F.F. 2 / C.F.F. 3 : le samedi 7/5, à BOIS D'ARCY**

Complète, avec 19 inscrits

✓ **Certification C.F.F. 1 / C.F.F. 2 / C.F.F. 3 : le samedi 18/6, à POISSY**

Ouverte à l'inscription

II - PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (Détectations / Sélections)

✓ **U 14 G (nés en 2008)**

2^{ème} tour le 16/3, à MAURECOURT

Finale départementale le 30/3, à ORGEVAL : 31 joueurs / 17 clubs

Match de préparation, le 13/4, à VERSAILLES : Défaite 1-3 contre l'équipe U 15 G

Séance de perfectionnement le 20/4, à VELIZY : 20 joueurs / 11 clubs

Interdistricts le vendredi 29/4, à Morfondé

✓ **U 14 F (nées en 2008)**

Finale départementale, le 23/3, à FONTENAY-LE-FLEURY

37 joueuses, de 15 clubs

Match de préparation, le 6/4, à POISSY : 20 joueuses, de 8 clubs - Match nul 3-3 contre l'équipe U 13 G

Match de préparation le 20/4, à VELIZY contre U 13 G

16 joueuses, de 7 clubs

Interdistricts le mercredi 27/4, à Morfondé

✓ **U 12 F / U 13 F (nées en 2010 et 2009)**

Centre de perfectionnement, à NOISY-LE-ROI, les 13/3 et 10/4

9 joueuses U 13 F peuvent encore espérer intégrer le Pôle à CLAIREFONTAINE, la saison prochaine (18 places pour 36 candidates restantes)

Des remerciements sont exprimés à la Commission de District de l'Arbitrage pour la désignation des jeunes arbitres pour les matches U 14 G et U 14 F, à VERSAILLES et à POISSY

10 / L'ARBITRAGE

M. Gabriel HENRY, Vice-Président de la Commission de District de l'Arbitrage (C.D.A.), fait le point de l'activité de la Commission.

➤ Les Formations Initiales en Arbitrage

Une 3^{ème} session de formation s'est déroulée les 12, 13, 19 et 26/3, avec 24 candidats, dont quelques-uns n'ont pas passé l'examen théorique.

21 candidats ont été reçus.

Devant la forte demande, une 4^{ème} session sera organisée les 23, 24, 30/4 et 7/5, session pour laquelle 10 dossiers de candidatures sont actuellement enregistrés ; d'autres restent incomplets mais devraient être transmis d'ici la fin de semaine à l'I.R.2F..

Une 5^{ème} et dernière session de formation pourrait être organisée au cours du mois de juin.

Des cérémonies de remise des écussons des nouveaux Arbitres seront organisées les 27/4 et 11/5, au siège du District.

A noter par ailleurs que 2 sessions de **formation aux Lois du jeu à destination des clubs** seront organisées les 27/4 et 11/5, au siège du District.

Tout licencié peut s'y inscrire en vue de parfaire sa maîtrise des Lois du jeu.

➤ **Les Arbitres devenus non désignables**

Par application des articles 5 et 6 et de l'annexe 2 du Règlement intérieur de la C.D.A, les arbitres avaient jusqu'au 15/12 pour se mettre en règle avec le règlement de la Commission et faire leurs tests physique et théorique.

Un rattrapage ultime avait été organisé le 9/4 pour permettre aux arbitres blessés ou dont la licence n'était pas validée d'être en conformité avec le Règlement.

A ce jour, il ne reste plus qu'**une dizaine d'arbitres** qui ne sont pas en conformité avec le Règlement intérieur et qui ne sont donc plus désignés.

Ceux-ci en ont été informés par mail, tout comme leurs clubs.

Le Comité en prend acte.

➤ **Le stage des Arbitres de la Filière Arbitrage Régional**

Ce stage, qui s'est tenu au Centre National du Football, à CLAIREFONTAINE, les 15, 16 et 17/4, était conjointement organisé avec les C.D.A. des Districts des Hauts-de-Seine, du Val de Marne et des Yvelines.

23 arbitres ont donc pu participer à ce rassemblement de l'élite départementale dans une volonté de régionaliser les formations.

Ils ont notamment pu échanger avec M. Willy DELAJOD, arbitre international désigné sur la rencontre PARIS SAINT-GERMAIN / OLYMPIQUE DE MARSEILLE, le soir du stage et ont participé à de nombreux ateliers athlétiques et en salle.

➤ **La formation continue des Arbitres départementaux**

La C.D.A. organisera son stage supérieur des Arbitres de District le samedi 21/5, au siège du District.

Cela faisait plus de 5 ans que ce rassemblement n'avait pas pu avoir lieu.

Il a notamment pour objectif de parfaire la pratique des Arbitres de catégories D 1 et D 2. Claude TELLENE s'est déjà engagé à venir animer une causerie à l'occasion de ce stage.

➤ **Le point sur les effectifs des arbitres**

Au 19/4/2022, la C.D.A. comptait **310 Arbitres, soit une hausse de 11,11 %** par rapport à la saison passée.

La C.D.A. est notamment en attente de la validation des licences des arbitres de la classe arbitrage des MUREAUX par les services de la Ligue, tout comme celles de candidats arbitres de la 3^{ème} session de Formation Initiale des Arbitres du mois de mars 2022.

La F.F.F. compte actuellement 21 197 Arbitres, soit 3,26 % de plus que l'année dernière de date à date.

A la même date, la Ligue compte 2 118 Arbitres (+12,5 %) sur le territoire francilien ; près de 15 % d'entre eux sont Yvelinois.

➤ **L'arbitrage régional**

MM. Mathis FAUCHON et Sébastien HENRY ont été désigné par la Commission Régionale de l'Arbitrage **pour officier sur les Interligues U 15 Elite et Avenir** qui se tiendront du 27 au 30/4/2022, au Centre National du Football, à CLAIREFONTAINE.

Rappelons que ces deux jeunes arbitres sont toujours **en lice pour devenir Jeunes Arbitres de la Fédération.**

Il est convenu qu'il sera fait un point, lors de la prochaine réunion du Comité, sur :

- **le dispositif du tutorat des Arbitres nouvellement nommés**
- **la formation des Référénts en arbitrage**
- **la formation continue des Arbitres départementaux**
- **l'intégration, dans les formations d'arbitres des Fédérations agréées, d'une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent**
- **le projet de la Ligue quant au nombre minimum de rencontres à diriger pour qu'un Arbitre couvre son club au regard du Statut de l'Arbitrage**

11 / NOMINATIONS D'ARBITRES

Sur la proposition de la Commission de District de l'Arbitrage, le Comité procède à la nomination, sous réserve de leur réussite à l'examen pratique, des 21 candidats-Arbitres suivants, admis à l'issue de la 3^{ème} session de formation initiale des Arbitres de Football à 11 :

AIT BRAHIM Aziz	F.C. VERSAILLES 78
BADIAGA Mamadou	VOISIN F.C.
BEMBE Erwan	A.S. MEUDON
BOBECIUC RAUL Andrei	U.S. LE PECQ
CONSTANT Thomas	U.S.M. CLAYES-SOUS-BOIS
DA SILVA Jovanne	A.F.C. SAINT-CYR
DIOUF Aimé	CONFLANS F.C.
GIRARD Nicolas	U.S. HARDRICOURT
GUIMARAES Tiago	F.C. VERSAILLES 78
HEDAYAT Ali	U.S. MAULOISE
ISRAEL Steven	U.S. VERNEUIL
JALOUALI Omar	COIGNIERES F.C.
KONE Siaka	A.S. ISSOU
KOPECNY Michaël	ENT. BOUAFLE / FLINS
LUIS Lissandro	E.S. GUYANCOURT
MARGERIN Jordan	C.S. ACHERES
NGANYOU TAMO Justin	J.S. SURESNES
PERKIC Emilien	A.S. MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
TAKODJOU TAMGNO Philippe	E.S. TRAPPES
TECHER Tristan	U.S. LE PECQ
VACHER Morgan	AM.S. ERMONT

12 / LES MODIFICATIONS AU STATUT DE L'ARBITRAGE

Il est rappelé que l'Assemblée Fédérale a, le 11/12/2021, adopté un certain nombre de modifications au Statut de l'Arbitrage.

Un document de synthèse a été établi pour l'information des clubs, et publié dans le N° 1697 du journal numérique « Yvelines Football », du 25/1.

Comme déjà indiqué, ce document sera présenté et commenté lors de la réunion d'information des Référénts en Arbitrage.

Le District reste **dans l'attente des décisions à prendre par la Ligue**, quant aux conditions de mise en œuvre de certaines de ces modifications.

Il s'agit notamment de :

- la valorisation, au sein de l'effectif, de la fonction d'arbitre de club et d'arbitre-assistant de club au sens de l'article 13 du Statut, les conditions de cette valorisation, la formation de ces arbitres de club, leur recyclage,
- la prise en compte des arbitres majeurs,
- les conditions de la prise en compte des « Très Jeunes Arbitres »,
- la mise en place d'un droit de mutation des arbitres, dû en cas de démission du club formateur, ce droit pouvant être, en partie ou totalement, redistribué au club qui l'a amené à l'arbitrage,
- la valorisation de la fonction de Référent en arbitrage.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON indique qu'il a fait inscrire la question à l'ordre du jour de la réunion des Présidents de District Franciliens du 25/4.

13 / LES FINANCES

Mme Sandrine SANCHEZ, Trésorière Générale, fait le point quant à la situation financière des clubs au regard du District.

A la suite de la décision prise le 9/3, d'appliquer aux clubs débiteurs envers le District, la **sanction sportive de retrait de points** prévue par l'article 3.5 du Règlement Sportif du District, seuls **4 clubs restent encore débiteurs**, dont 2 sont radiés.

Par ailleurs, s'agissant des **clubs débiteurs qui n'évoluent qu'en compétitions de Ligue** (A.C. SOLEIL DES ILES ACHERES, F.C. NOVUUS CHAMBOURCY, A.C.S. STERIA et MUNICIPAUX DE LOUVECIENNES), ils ont été destinataires d'une lettre leur indiquant que le Comité avait officiellement demandé au Comité de Direction de la Ligue de leur appliquer la **sanction sportive de retrait de points** prévue à l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la Ligue.

14 / RETOUR SUR LES FINALES DEPARTEMENTALES DU FESTIVAL FOOT U 13 DU 16/4, A MAUREPAS

M. Pierre GUILLEBAUX évoque les Finales Départementales du Festival Foot U 13 qui se sont déroulées à MAUREPAS, le samedi 16/4, et qui regroupaient 8 équipes filles et 16 équipes garçons.

Trois ans après sa dernière édition, ce fut pour tous un vrai plaisir de se retrouver pour cet évènement traditionnel.

A l'issue de cette journée, se sont qualifiées, pour les Finales Régionales qui se dérouleront le 14/5, au Camp des Loges, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, les équipes :

- du **PARIS SAINT-GERMAIN**, en U13 F,
- de l'**E.S. BOUAFLE FLINS** et de l'**A.S. POISSY**, en U 13.

Le Comité tient à exprimer ses **remerciements à la Ville de MAUREPAS et à l'A.S. MAUREPAS** pour leur accueil.

Ces remerciements vont également à tous les Commissaires, les arbitres, les éducateurs, les bénévoles et les salariés du District, ainsi qu'à tous les éducateurs et les bénévoles de l'A.S. MAUREPAS, qui ont grandement contribué au succès de cette belle journée de football.

15 / LES EFFECTIFS DES LICENCIÉ(E)S

- **Le District** comptait, au 15/4/2022, **43 404 licencié(e)s**, soit **6 586 de plus** qu'au 15/4/2021 (36 818).

La hausse globale atteint donc **17,89 %**.

Le nombre de licencié(e)s est donc déjà très supérieur au nombre total de la saison 2020 / 2021 (36 859) et il est supérieur à celui constaté à la fin de la saison 2019 / 2020 (40 095) et au record du nombre de licencié(e)s du District, lors de la saison 2018 / 2019 (41 545).

On notera que toutes les catégories du Football Libre masculin sont en hausse.

Le **Football Féminin** est en très forte augmentation (+ **25,57 %**), puisqu'on constate, au 15/4/2022, 2 961 licenciées, contre 2 358 au 15/4/2021 et 2 365 à la fin de la saison 2020 / 2021.

Pour le **Football d'Animation**, le nombre de licencié(e)s est également en très forte hausse (+ 4 080 licencié(e)s), + **26,58 %**).

Là également, le nombre de licencié(e)s (19 432) est déjà très supérieur au nombre total de la saison 2020 / 2021(15 383).

Le nombre des « **encadrants** » est globalement en hausse (+ **6,12 %**) au 15/4/2022 (4 645 contre 4 377 au 15/4/2021) dont + 7,37 % pour les Dirigeant(e)s et + 0,13 % pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les animateurs Fédéraux.

Pour mémoire, le District comptait :

- à la fin de la saison 2020 / 2021, **36 859 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2019 / 2020, **40 095 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2018 / 2019, **41 545 licencié(e)s**

➤ **La Ligue**, de son côté, compte au 20/4/2022, **289 357 licencié(e)s**, contre 243 117 au 20/4/2021.

La hausse (+ 46 240 licencié(e)s) est ainsi de **19,02 %**.

Rappelons qu'elle comptait :

- à la fin de la saison 2020 / 2021, **243 117 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2019 / 2020, **271 923 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2018 / 2019, **280 422 licencié(e)s**

16 / AGENDA

Sont rappelés aux membres du Comité les **rendez-vous des prochaines semaines** :

- ✓ le lundi 25/4, au siège du District Parisien : **Réunion des Présidents de Districts Franciliens**
- ✓ les mercredis 27/4 et 11/5, au siège du District : **Cérémonies de remise des écussons des nouveaux Arbitres**
- ✓ le lundi 2/5 : **Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ le samedi 7/5, au siège de la F.F.F. : **Réunion commune du Collège des Présidents de Ligue, du Collège des Présidents de District et du Collège des autres acteurs du Football Amateur**
- ✓ le samedi 7/5, au Stade de France : **Finales de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole et de la Coupe de France**
- ✓ le samedi 7/5 : **Inauguration du terrain synthétique du stade municipal de HOUDAN**
- ✓ le dimanche 8/5, à la Seine Musicale, à BOULOGNE-SUR-SEINE : **Journée Nationale des Bénévoles**
- ✓ le samedi 14/5, au complexe sportif des Amandiers, à CARRIERES-SUR-SEINE : **Inauguration de la tribune et du club house de l'U.S. CARRIERES-SUR-SEINE**
- ✓ le samedi 14/5, au Camp des Loges à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : **Finales Régionales du Festival Foot U 13**
- ✓ le jeudi 19/5, au siège du District : **Formation aux Gestes qui sauvent**, organisée par le District pour **les arbitres, les éducateurs et Commissaires du District** (1 session en soirée : 18 h 30/20 h 30)

- ✓ le jeudi 26/5, à CARRIERES-SUR-SEINE : **Finales des Coupes des Yvelines Futsal**
- ✓ le vendredi 17/6, à NICE : **Assemblée Générale de la Ligue du Football Amateur**
- ✓ le samedi 18/6, à NICE : **Assemblée Fédérale**

17 / QUESTIONS DIVERSES

M. Rodrigo LOPES ROCHA pose la question du **décal dans lequel les procès-verbaux des réunions des Commissions du District doivent être établis.**

Il résulte des règles relatives au rôle et aux conditions de fonctionnement des Commissions du District que les procès-verbaux des réunions des Commissions doivent être remis au secrétariat du District dans les 24 heures.

Par ailleurs, M. Rodrigo LOPES ROCHA pose la question du **positionnement et de l'autorité légitime d'un arbitre**, dans le cas où il s'agit, non pas d'un arbitre officiel mais d'un **bénévole**.

Il est rappelé que l'article 128 des Règlements Généraux de la F.F.F. dispose que :

« Est considérée comme officiel d'une rencontre, toute personne licenciée agissant en qualité d'arbitre ou de délégué, désignée par les instances du football.

En cas d'absence d'officiel désigné, toute personne licenciée d'un club agissant en qualité d'arbitre, est également considérée comme tel.

Pour l'appréciation des faits, leurs déclarations ainsi que celles de toute personne missionnée par les instances pour la rencontre et assurant une fonction officielle au moment des faits, sont retenues jusqu'à preuve contraire. »

Il n'est donc pas opéré de distinction entre l'arbitre ou le délégué désigné par la F.F.F., la Ligue régionale ou le District, et le dirigeant bénévole qui exerce les fonctions d'arbitre, d'arbitre-assistant ou de délégué.

Il est clair toutefois que **la vigilance et le discernement dont doivent faire preuve les organes disciplinaires** doivent permettre, par l'examen attentif des relations écrites et orales des faits et par l'appréciation de la pertinence de la « preuve contraire » citée par l'article 128, d'éviter les difficultés pouvant naître, le cas échéant, d'une éventuelle attitude partielle d'un dirigeant bénévole exerçant les fonctions d'arbitre, d'arbitre-assistant ou de délégué.

M. Pierre GUILLEBAUX évoque le projet de **promotion du Carton vert**, créé en 2013 par la F.F.F. et qui a pour but de **valoriser les comportements exemplaires et d'encourager les attitudes positives sur les terrains.**

Il est proposé de **tester le dispositif** sur les dernières rencontres du Championnat U 14 de D 1, en vue d'un éventuel déploiement, la saison prochaine, à d'autres catégories de jeunes à 11.

Il reste à mettre au point les conditions précises de la mise en œuvre du dispositif du Carton vert.

Par ailleurs, M. Jean-Pierre LEDUC évoque la question des **horaires des rencontres qui se déroulent le dimanche matin** (compétitions Vétérans et C.D.M.), et pour lesquelles sont formulées, souvent tardivement, des demandes de dérogation.

Une réflexion va être menée à ce sujet.

Enfin, le Président Jean-Pierre MEURILLON rappelle qu'il **avait posé, le 24/2, à Mme la ministre chargée des sports, la question suivante :**

« L'arrêté interministériel fixant le barème forfaitaire permettant l'évaluation des frais de déplacement relatifs à l'utilisation d'un véhicule par les bénéficiaires de traitements et salaires optant pour le régime des frais réels déductibles a été publié au journal officiel du 13 février 2022.

Y aura-t-il également la même augmentation des indemnités kilométriques pour ce qui concerne les dépenses engagées par les bénévoles au profit de leur association (cf. article 200 du Code Général des Impôts et les instructions fiscales des 23 février et 23 octobre 2001) ?

Les montants concernant les déplacements des bénévoles sont actuellement les suivants :

. 0,321 € / km pour les véhicules automobiles,

. 0,125 € / km pour les vélomoteurs, scooters, motos.

S'il n'y avait pas d'augmentation de ces valeurs, cela signifierait que le prix du carburant n'a pas augmenté pour ce qui concerne les bénévoles des associations. »

La même question a été posée à un Parlementaire.

Un rappel de la question posée à Mme la ministre chargée des sports a été fait d'abord le 9/3, puis le 12/4.

Quant au Parlementaire qui avait indiqué, le 14/3, qu'il avait saisi de la question le cabinet de la Ministre, il a également été relancé le 7/4, et il a alors été souligné que la période des déclarations des revenus avait commencé, ce qui rendait indispensable l'établissement des reçus des dons aux organismes d'intérêt général, mais sans savoir quel tarif il fallait appliquer ...

Une chose est de pouvoir poser une question à Mme la ministre chargée des sports, une autre semble être de pouvoir obtenir une réponse

On ne peut en effet que constater qu'à ce jour, aucune réponse n'a été obtenue de Mme la ministre chargée des sports.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 15.

Prochaine réunion du Comité de Direction :

le mercredi 18 mai 2022, à 18 H 30

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.